



Problème entretien fosse septique

Par **EVE974**, le **19/08/2018 à 07:34**

Bonjour, rnJe suis locataire d'une maison individuelle depuis 8 ans. Les locataires précédents sont resté un an et demi et n'ont pas fait de vidange de la fosse. Le propriétaire me dit que la maison était neuve et c'est pour cela qu'il n'a pas réclamé de vidange. Maintenant que nous partons on doit faire la vidange puisque cela fait partie des clauses du bail. voilà le problème:rnLa fosse est en béton et enterrée, il n'y a aucune trappe pour y accéder. On sait que la fosse est située dans le jardin à l'avant de la maison.rnLa fosse est elle dans les normes? est ce que j'ai le droit de lui demander un certificat de conformité où ce n'est pas nécessaire? rnLe locataire qui habitait juste à coté à une maison identique et c'est le meme propriétaire. il est parti au bout de six et ce meme propriétaire ne lui a pas réclamé de vidange. ça me semble un peu louche..qu'en pensez vous et selon que dois je faire?rnmerci pour vos réponses.

Par **aliren27**, le **19/08/2018 à 07:53**

bonjour,rnvidanger la fosse septique se fait entre 4 et 6 ans selon le nombre de personnes ou/et la capacité de la fosse. Un locataire qui reste 1 an ne peut pas se voir dans l obligation de le faire. Par contre, au bout de 5 ou 6 ans, le bailleur peut exiger sa vidange par le locataire en place. Si votre propriétaire n a pas réclamé de vidange a son locataire, c est que ce dernier lui a peut etre remis un certificat de vidange apres 4 ou 5 ans d occupation....rnCordialement

Par **EVE974**, le **19/08/2018 à 08:05**

Non pour avoir gardé contact avec ce locataire, il ne l'a jamais fait. Maintenant ma question est surtout de savoir comment faire la vidange si la fosse n'est pas accessible?

Par **aliren27**, le **19/08/2018 à 08:49**

et que vous a répondu le propriétaire quand vous lui avez demandé où se trouvait l'accès
???? Il ne sait pas ?

Par **morobar**, le **19/08/2018 à 09:20**

Bonjour,
[citation]Non pour avoir gardé contact avec ce locataire, il ne l'a jamais fait.[/citation]
Si ce locataire écrase sa voiture sur un arbre vous allez en faire autant pour respecter un pied d'égalité ?
Non.
Alors pourquoi chercher à se retrancher pour le non respect d'obligation dont il aurait bénéficié.